

Conseil communal Aigle



Aigle, le 24.09.2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2023-12 relatif à**

**Préavis municipal 2023-12 du lundi 7 août 2023 relatif à la révision du règlement pour
l'utilisation du fonds énergétique durable et conditions pour l'octroi des aides financières
communales**

Commission composée de :

Président : Luc DELADOEY (ALT)
Membres : Alexandre FAVRE (PLR)
Catherine KRUMEL (EA)
Sylvain ORIOL (VERT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Pierre Alain SCHWEIZER (PLR)
Stéphane TILLE (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie une fois en date du 30 août 2023 au collège de la Grande Eau.

La Municipalité était représentée par le Municipal Monsieur Stéphane Montangero et du délégué communal au plan énergie et climat, Monsieur Sébastien Deriaz. Nous les remercions pour l'état des lieux détaillé de la situation et pour les réponses aux questions posées sur le préavis, le règlement puis sur la directive.

Concernant le règlement :

Les modifications apportées au règlement sont les bienvenues et n'ont pas suscité de

longs débats. Une question a été posée concernant d'éventuelles modifications d'alimentation du fonds afin de savoir qui était souverain pour les valider. Réponse du Municipal : Toute nouvelle affectation ou modification de montant alloué au fonds sera soumise au Conseil communal en adoptant le budget ou en votant les comptes, excepté pour les legs.

Concernant la directive :

Comme mentionné dans le préavis cette directive est de compétence municipale, néanmoins chaque point de la directive a été abordé afin de saisir les enjeux des modifications.

La commission consultative énergie et climat ayant œuvré à la mise à jour de cette directive, il était intéressant pour les 4 membres qui siégeaient également dans la commission du préavis de comprendre pourquoi la Municipalité n'a pas mis en application certaines corrections discutées.

Il convient de relever que dans l'ensemble la commission ad-hoc est satisfaite de cette adaptation de directive.

Des recommandations sont émises sur les points suivants :

- ▮ Au vu des faibles montants alloués, il faut inciter à plus d'amélioration thermique des bâtiments. Pour cela, les subventions pour l'amélioration thermique des bâtiments doivent être largement augmentées. Notamment pour les fenêtres et les portes.
- ▮ Subventionner des bornes de recharge de voitures privées ne fait pas beaucoup de sens en 2023 (borne le plus souvent fournie à l'achat et impact durabilité discutable).
- ▮ Au vu du point précédent, et la voiture étant pour certains un outil de travail, une discussion sur des subventions d'appareils grands consommateurs d'énergie devrait avoir lieu (exemple : chambres frigorifiques).
- ▮ Conditionner l'octroi de la subvention vélo sur un achat aux commerçants aiglons uniquement est surprenant. Ce d'autant plus qu'aucune autre subvention ne fixe pareille condition. Un périmètre régional nous paraît plus adéquat et adapté. Cela permet de trouver des vélos de qualité, réparables, tout en offrant un éventail de choix plus large.

Complément d'information au préavis:

En annexe, voici une mise à jour datant du mois d'août et un tableau récapitulatif transmis par le délégué :

1. Somme des montants versés en 2023 (y.c. demandes d'années précédentes) et des montants promis en 2023 (voir annexe)
2. Nombre de demandes reçues en 2023 et les montants promis pour ces dernières (voir annexe)

Conclusion

La Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le Préavis n° 2023-12 du 7 août 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le règlement pour l'utilisation du fonds énergétique durable et conditions pour l'octroi des aides financières communales tel que proposé.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Luc DELADOEY (ALT)